

Etaient présents :

DDT du Loiret : Pierre-Jean DESBORDES, Nathalie BELLAT.

Région Centre-Val de Loire : Khaoula KAOUKAOUI.

ADIL Espace Conseil France Rénov : Magali BERTRAND, Mylène BOILEAU.

Pays Loire Beauce : Annick BUISSON, Laurence CHEVOLOT, Gérard CORGNAC, Frédéric CUILLERIER, Marie-Paule DUMINIL, Patrick ECHEGUT, Bernard ESPUGNA, Yves FROISSART, Bertrand HAUCHECORNE, Dominique LORCET ainsi que Emilie BAILLIF et Yvan BOZEC.

PETR Gâtinais Montargois (Service Eco Habitat) : Christian MONIN (En visio).

Etaient excusées : Muriel BATAILLE, Anita BENIER, Thierry BRACQUEMOND, Edith CHARDON, Jean-Pierre DURAND, Pauline MARTIN, Elisabeth MANCHEC, Sébastien ROJO, Bruno VIVIER, Didier BRAMBILLA (DDT du Loir-et-Cher).

L'ADIL Espace Conseil France Rénov :

- rappelle l'interdiction pour les propriétaires dont le logement serait classé G de le mettre à la location à compter de 2025 (Loi Climat et Résilience)
- note que les permanences de l'ADIL réalisées ponctuellement à Beaugency, Meung-sur-Loire et Cléry-St-André permettent de rencontrer quelques personnes qui viennent vers l'ADIL. De manière complémentaire la PTRE met en place une communication élargie et proactive à destination de tous les habitants
- constate que l'accompagnement proposé par une PTRE combinant apport de conseils personnalisés sur la pertinence des travaux à réaliser, l'accompagnement des ménages dans le financement de leurs travaux de rénovation via les aides existantes, et l'identification des professionnels RGE, constitue un accompagnement complet générant un réel passage à l'acte
- précise que ses missions s'arrêtent à l'aspect conseil/animation et ne concernent absolument pas la structuration de l'offre et la mobilisation des professionnels du bâtiment, ces dernières sont constitutives d'une PTRE

La DDT du Loiret :

- informe que 24 millions d'euros ont été versés en 2021 sur le Loiret via MaPrimeRénov',
- précise que tout le monde est éligible à cette prime bien que tout le monde ne soit pas informé de cette possibilité,
- constate que les 13 000 logements énergivores du Pays Loire Beauce sont tirés des bases de données cadastrales, des impôts fonciers, du recensement, etc.
- informe que l'objectif de l'Etat est d'atteindre les propriétaires bailleurs (qui ne profitent pas actuellement des dispositifs existants)

- constate qu'une PTRE, de par sa proximité, permet un conseil adapté, gratuit et neutre à chacun, peu importe ses revenus, son statut, etc.
- constate que les permanences ponctuelles réalisés actuellement par l'ADIL sur 3 communes du territoire (Beaugency, Meung-sur-Loire et Cléry-St-André) ne peuvent être comparées à un service permanent proposé à l'ensemble des 48 communes et des 66 000 habitants
- informe de la possibilité de vérifier en ligne si tel ou tel artisan est bien labellisé RGE (il existe plusieurs types de labellisation RGE),

La Région :

- rappelle qu'une PTRE est un service public,
- précise que le bon fonctionnement d'une PTRE nécessite d'avoir un agent à temps complet, lequel est finançable par le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE¹) et par le FEDER,
- Informe que l'étude réalisée en 2018 sur 150 PTRE constate que 70% des conseils délivrés via une PTRE sont suivis de travaux²,
- Informe que le prix des actes facturés dans le cadre du SARE a augmenté, ce qui est favorable aux territoires qui mettent en œuvre ces actes (information par téléphone, animation, conseils aux entreprises, etc.),
- Précise que le Feder 2021-2027 soutient le fonctionnement des PTRE,
- Rappelle que le partenariat signé avec l'AG2R La Mondiale permet aux territoires qui déploient une PTRE d'obtenir 10 000 € pour l'année de lancement

Le Bureau du Pays :

- Constate que le terme « plateforme » peut faire peur
- S'interroge sur le fait qu'une PTRE vienne complexifier l'information des habitants
- que la PTRE va permettre de catalyser les actions et projets en faveur de la rénovation énergétique

Le service éco habitat du PETR Gâtinais Montargois :

- indique qu'il réalise une 20aine d'animation par an pour les habitants du territoire : balade thermographique des façades ou par drone, animation dans les magasins de bricolage, réunion d'accueil des nouveaux arrivants, animation auprès des clubs des aînés, etc.,
- informe que les 4 EPCI (disposant chacun d'une OPAH) relaient les informations du Service éco habitat,
- constate une très forte attente des gens pour un service public de la rénovation énergétique,
- précise que les demandes en matière fiscales s'appuient sur les juristes de l'ADIL (notamment pour les propriétaires bailleurs),
- informe qu'il reçoit environ 2 000 contacts par an,
- constate qu'une PTRE est un outil qui permet de faire beaucoup d'actions pour la rénovation des logements des particuliers,

¹ Financé par la société Carrefour Carfuel et la société SAVE Energie pour un total de 10 millions d'€ jusqu'au 31 août 2023

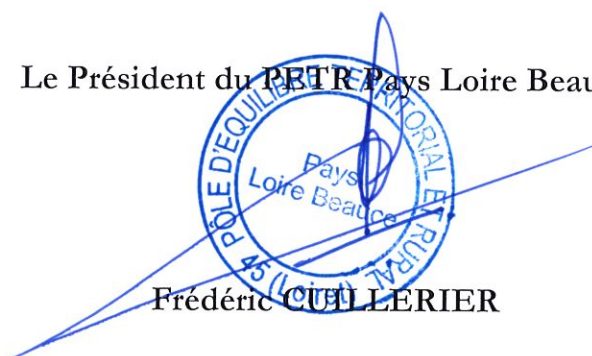
² Évaluation du dispositif des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique soutenues par l'ADEME (2018)

Conclusions

Les participants notent

- la nécessité de prendre dans les semaines qui viennent une décision sur le devenir de ce projet,
- que la PTRE ne fait aucunement doublon mais s'inscrit en complémentarité avec les dispositifs existants,
- que le cahier des charges précisant les missions et attendus de la PTRE sera crucial pour son bon fonctionnement,
- la nécessité d'ancrer la dénomination de ce nouveau service dans les EPCI (« Service intercommunal de rénovation de l'habitat »),
- que la PTRE, en cohérence et en complémentarité avec les deux OPAH des deux communautés de communes, arrive à une période marquée par une explosion durable du coût de l'énergie fossile et une prise de conscience des habitants sur l'urgence à isoler leur logement,
- la mise en place d'une PTRE n'est pas une question d'argent,
- que le bon fonctionnement d'une PTRE dépendra de l'implication du coordonnateur (les missions et la fiche de poste devront être extrêmement précis),
- que le coût de la non-décision sera plus important que celui de la décision d'autant plus que le reste à charge est extrêmement mineur aujourd'hui (de l'ordre de 0,04 € par habitant)
- que le prochain comité syndical permettra de prolonger le débat avec les participants
- que les membres du Bureau de la CCTVL devront relayer ces informations à leurs homologues

Le Président du ~~PTRE~~ Pays Loire Beauce



Frédéric CULLERIER

